

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-291

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2022-291</i>

RER Métropolitain - convention de financement des études préliminaires du projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile -Décision -Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en mars 2022, vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine, via les diamétralisations Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens, le renforcement de l'offre Ter et l'ouverture de deux nouveaux arrêts, au Bouscat et à Talence.

La diamétralisation Libourne-Arcachon est programmée en 2025, avec une première étape mise en œuvre depuis décembre 2020 avec la circulation des premiers trains Libourne-Arcachon sans changement à Bordeaux. Depuis décembre 2021, 32 trains diamétralisés par jour circulent sur l'axe Libourne-Arcachon, soit au moins un train diamétralisé par heure dans chaque sens.

L'étude d'opportunité des gares du RER métropolitain, réalisée en 2021 par SNCF Gares & Connexions en lien avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, cofinanceurs, ainsi que Nouvelle-Aquitaine Mobilités, a notamment permis d'identifier les gares et haltes dont les configurations de quais doivent être adaptées au regard du matériel roulant du RER. Ainsi, sur la ligne Libourne-Arcachon, le déploiement du matériel Regio2N en unités multiples nécessite l'allongement des quais des gares et haltes suivantes : Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon et Vayres, afin d'accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions (éviter les voitures hors quais).

La halte de Saint-Denis-de-Pile, située hors périmètre du RERM entre Libourne et Coutras, est également concernée par l'évolution de matériel roulant : le périmètre d'étude est ainsi élargi à cette halte dans un objectif d'efficacité, toutefois la Métropole ne cofinance pas les analyses liées à cette halte, concentrant ses financements sur les arrêts du périmètre du projet de RER métropolitain, dont elle est copilote.

2. Contenu et financement des études préliminaires

Afin de préciser les projets d'allongement des quais des gares et haltes précitées, la Métropole, la Région et l'Etat, partenaires du projet de RER métropolitain, souhaitent mener des études préliminaires pour appréhender les travaux à réaliser, estimer leur montant

prévisionnel et planifier leur réalisation en cohérence avec l'avancement du projet de RER.

Pour chaque site, les études préliminaires, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, comprennent des investigations de terrain (levés topographiques, sondages géotechniques...) pour connaître la nature du site, et établiront des propositions d'aménagement des quais visant à les adapter au matériel roulant du RER métropolitain et aux flux prévisionnels (allongement et le cas échéant élargissement), et à les mettre aux normes d'accessibilité (rehaussement des quais au niveau des trains afin de faciliter l'embarquement des personnes à mobilité réduite et de l'ensemble des voyageurs), conformément aux obligations réglementaires.

Toutes les gares et haltes étudiées disposent d'une traversée des voies ferrées dénivelée, excepté la gare de Bassens : l'étude vérifiera l'adéquation de la traversée à niveau existant aux trafics prévisionnels dans le cadre du RER métropolitain.

Le coût total prévisionnel des études préliminaires des gares précitées est de 722 500€, dont 586 000€ pour les 4 gares et haltes du RER métropolitain. Pour ces gares, il est proposé que la Métropole, la Région et l'Etat financent les études préliminaires à hauteur d'un tiers chacun, soit 195 333€ chacun.

L'étude préliminaire de la halte de Saint-Denis-de-Pile, hors périmètre du RER, sera financée à 50/50 par la Région et l'Etat.

Ainsi, le plan prévisionnel de financement des études est le suivant :

	4 gares du RER Métropolitain (Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon, Vayres)		Saint-Denis-de-Pile		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	
Région	195 334	33,34%	68 250	50%	263 584
Bordeaux Métropole	195 333	33,33%			195 333
Etat	195 333	33,33%	68 250	50%	263 583
TOTAL	586 000	100,00%	136 500	100%	722 500

Les sommes ci-dessous ne sont pas soumises à la TVA.

La durée prévisionnelle de ces études est de 10 mois, dont 3 mois d'investigations de terrain et 7 mois d'études préliminaires, en vue d'un rendu fin 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du RER métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager les quais des gares et haltes de l'axe Bordeaux-Libourne pour les adapter au matériel roulant et aux flux prévisionnels du RER métropolitain, et d'engager pour ce faire les études préliminaires des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études préliminaires d'adaptation des quais des gares et haltes de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 195 333€ (soit 33,33%) ; l'étude préliminaire de la halte de Saint-Denis-de-Pile, hors périmètre du RER métropolitain, étant cofinancée par la Région et l'Etat.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur budget principal, au chapitre 204, article 2324 fonction 852 de l'exercice 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER